



FORMATION CONTINUE 2026
FORMATEUR « P.S.C. » ET « P.S. »
(A conserver)

Pour exercer, le **formateur en secourisme** doit tous les ans faire une formation continue en secourisme de son niveau de compétence.

Cette formation s'adresse aux personnes titulaires **du P.A.E.F. P.S.C. et /ou P.A.E. F. P.S.** qui souhaitent rester à jour, telle qu'elle est définie dans les textes d'état.

L'association SUD IDF SECOURISME vous propose une formation continue pour les formateurs de secourisme :

Choix de la date :

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : *5 JOURS AVANT LE DEBUT DE LA FORMATION*, avec un nombre maximum de 18 stagiaires.

Toutefois, l'association SUD IDF SECOURISME se réserve le droit d'annuler la session de formation si le nombre minimum de 6 stagiaires n'était pas atteint.

La formation se déroulera :

de : 09H00 à 12h00 et 13h00 à 17h30,

où : PISCINE DE CHEVILLY LARUE – Rue du lieutenant petit Leroy – 94450 CHEVILLY LARUE.

TARIF DE LA PRESTATION

Notre grille tarifaire va de 100 euros à 150 euros (tarif tout public, CPF ou en entreprise), cette fluctuation dépend des démarches administratives induites.

- D'un montant de 100 euros pour une inscription tout public
- D'un montant de 150 euros pour une inscription pris en charge par une entreprise, mairie etc....

Le paiement pourra s'effectuer :

- Soit, par chaque à l'ordre de SUD IDF SECOURISME et l'envoyer avant la formation à l'adresse ci-dessous.
- Soit par virement (IBAN FR76 1027 8062 3100 0217 9320 157 – BIC CMCIFR2A)

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter :

- ✓ Sud-idf-secourisme@orange.fr
- ✓ **06 - 83- 06 - 47 -23**
- ✓ **SUD IDF SECOURISME – 3 rue Marguerite DURAS – 91280 SAINT PIERRE DU PERRAY**





Document à nous retourner

BULLETIN D'INSCRIPTION

Intitulé de la formation	<input type="checkbox"/> P.S.C 1	Date de formation
	<input type="checkbox"/> P.S.E 1	
<input type="checkbox"/> INITIALE	<input type="checkbox"/> P.S.E 2	Du _____ Au _____
<input type="checkbox"/> MAINTIEN DES ACQUIS	<input type="checkbox"/> FORMATEUR	Lieu de formation
	<input type="checkbox"/> BNSSA	
	<input type="checkbox"/> INCENDIE	
	<input type="checkbox"/> S.S.T.	

Civilité :	<input type="radio"/> Madame	<input type="radio"/> Mademoiselle	<input type="radio"/> Monsieur
Nom & Prénom			
Nom de jeune fille			
Date de naissance			
Lieu de naissance	Département de naissance		
Adresse			
Code Postal		Ville	
Téléphone			
Courriel	@ _____		

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Niveau d'études	
Diplômes scolaires obtenus	
Profession actuelle	
Expériences professionnelles	
Niveau de Secourisme acquis	

AVEZ-VOUS DES BESOINS SPECIFIQUES PENDANT CETTE FORMATION, prise en compte de vécu difficile, handicap, autres.... :

.....
.....
.....



PRISE EN CHARGE ENTREPRISE ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE

(A RETOURNER SI COMPLETE)

Toute rature, surcharge ou omission sur ce document entraînera le retour du dossier et le retard de l'inscription.
L'attestation de prise en charge doit être remplie par l'employeur ou la personne le représentant.

Nom ou raison sociale de l'employeur			
Numéro de siren			Code APE
Adresse de facturation			
Code Postal		Ville	
Téléphone			
Courriel	@		

Le soussigné s'engage à régler la formation au « C.D.F.94 de la F.N.M.N.S. – SUD IDF SECOURISME » souscrite au bénéfice de

Nom & Prénom du stagiaire			
---------------------------	--	--	--

Pour un montant de 150 euros.

Le titre de paiement doit être libellé à l'ordre de **SUD IDF SECOURISME**

La partie ci-dessous ne concerne que les formations prises en charge par un employeur dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Si ce dernier a demandé une prise en charge directe du coût de la formation à un organisme financeur (O.P.C.A. ou autre) et obtenu de sa part une confirmation écrite, dûment datée et signée, qu'il joindra alors au présent dossier, il indique ci-dessous les coordonnées de l'organisme. Dans le cas contraire, il est inutile de compléter cette partie.

Nom de l'organisme financeur			
Numéro de siren			
Adresse de facturation de l'organisme financeur			
Téléphone			
Courriel	@		



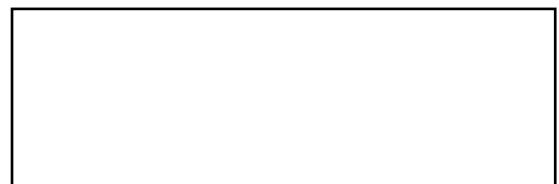
À l'égard du C.D.F. du VAL DE MARNE de la F.N.M.N.S. – SUD IDF SECOURISME, l'employeur reconnaît être débiteur en dernier ressort du coût de l'inscription (qu'il s'engage à régler en signant la présente attestation), dans l'hypothèse où l'organisme financeur n'assurerait pas tout ou partie de son financement, notamment dans le cas d'une assiduité discontinue ou incomplète du stagiaire.

Le paiement de la totalité des droits d'inscription, non encore acquittés six mois après l'action de formation, sera réclamé au réel débiteur.

Le cachet et la signature originaux sont exigés sous peine de nullité de la prise en charge

Fait à _____ le _____

L'employeur, le cachet et la signature



**AUTORISATION**

Je, soussigné atteste l'exactitude des renseignements donnés et confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur concernant la formation choisie. Je m'engage à ne rien dissimuler sur mon état de santé.

Fait à _____ le _____ Signature

Je cède / Je ne cède pas (rayer la mention inutile) mon droit à l'image pour reproduire ou diffuser auprès du public les enregistrements (sans limitation de nombre) en intégralité ou en partie sur tous les supports connus ou inconnus à ce jour et en tous formats, pendant une durée de 15 ans et ce à titre gracieux. Ces reproductions auront pour objet l'illustration des activités de l'association CDF 94 – SUD IDF SECOURISME

Fait à _____ le _____ Signature

DECLARATION SUR L'HONNEUR

LE REGLEMENT INTERIEUR
LE CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE
REGLEMENT GENERAL DE LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)
LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)
ASSURANCE STAGIAIRE
LE PROGRAMME DE FORMATION

DOCUMENT FOURNIS SUR SIMPLE DEMANDE PAR MAIL à: sud-idf-secourisme@orange.fr

Je déclare sur l'honneur, avoir pris connaissance et valide les documents ci-dessus :

Fait à _____ le _____ Signature



VALIDATION FORMATION CONTINUE DES FORMATEURS « P.S.C » « P.S. »

ASPECT REGLEMENTAIRE

Validation de la formation continue des formateurs Tous les titulaires du BMNPS ou de la PAEF PSC/PS souhaitant exercer une activité d'enseignement doivent satisfaire à une formation continue en secourisme de 6 heures minimum par an.

Un procès-verbal de formation continue devra être établi par les organismes formateurs ou associations formatrices agréés.

Durée de la formation continue : 6h de face à face pédagogique

Contenu de la formation

Circulaire du 20 juin 2025 relative au programme de formation continue 2026 pour les unités d'enseignement aux premiers secours des filières de sécurité civile NOR : INTE2516716C

FILIERE CITOYENNE	FILIERE OPERATIONNELLE
<ul style="list-style-type: none"> • Alerte et protection des populations • Alerte • Perte de connaissance • Libération des voies aériennes • Position latérale de sécurité - PLS • Malaises • Manœuvres physiques • Plaies 	<p><u>Premiers Secours en Equipe de niveau 1</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Enjeux et principes • Administration d'oxygène par inhalation • Utilisation d'une bouteille d'oxygène • Malaise et aggravation de maladie • Accident vasculaire cérébral • Crise convulsive généralisée • Crise d'asthme • Douleur thoracique (non traumatique) • Malaise hypoglycémique chez le diabétique • Réaction allergique grave • Aide à la prise de médicaments • Manœuvres physiques • Positions d'attente et de transport • Préparation d'un dispositif de portage
<p>FILIERE AQUATIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation individuelle de la surveillance • Facteurs (intrusifs et distracteurs) limitant les effets de la surveillance • Utilisation de la planche de sauvetage • Prise en charge d'un traumatisé du rachis selon le milieu aquatique (Eaux intérieures-Littoral) • Recherche d'une victime selon le milieu aquatique (Eaux intérieures-Littoral). 	<p><u>Premiers Secours en Equipe de niveau 2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme PSE 1 • Aide à la marche • Déplacement d'une victime à l'aide d'une chaise de transport • Déplacement d'une victime non valide

L'association SUD IDF SECOURISME réalise des formations de qualité, adaptées aux réalités de terrain.

En 2025, le taux de satisfaction de nos stagiaires était de 99,56 %

Le taux de réussite était :

PSC et SST : 99,59 %

PSE 1 : 96 % -- PSE 2 : 97 %

BNSSA : 92 % -- MAC BNSSA : 100 %

FC FORMATEUR : 100 %

INCENDIE ET EVACUATION : 100 %